

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE SELESTAT-ERSTEIN**

**COMMUNE D'OSTHOUSE**

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du 25 février 2021**

sous la présidence de Monsieur Christophe BREYSACH, Maire,

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 15

Secrétaire de séance : Madame Angèle MULLER

Auditeurs : 0

La séance est ouverte à 20h15 par le Maire qui salue les conseillers présents.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10  
DECEMBRE 2020**

**Approuvé à l'unanimité.**

**2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le Compte Administratif de l'exercice 2020 est soumis au conseil municipal qui, sous la présidence de, Monsieur Christian KRETZ, 1er adjoint, donne acte de sa présentation.

Ce Compte Administratif se résume comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes : 484.976,90€

Dépenses : 388.492,06€

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes : 286.668,37€

Dépenses : 209.748,67€

Résultat cumulé à la clôture de l'exercice : 92.290,18€

Le conseil municipal,

Après avoir obtenu les explications et justifications nécessaires,

**RECONNAIT** la bonne gestion de la comptabilité communale,

**VOTE et APPROUVE**, en l'absence de Monsieur le Maire qui s'est retiré, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**A l'unanimité.**

### **3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Le conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Approuvé à l'unanimité.**

### **4. ACHAT DE TERRAIN**

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal a délibéré pour l'achat de la parcelle n°552/180, Section E de 10,98 ares située 5 rue de Gerstheim pour un montant de 18.866,13 euros/are  
**Soit un total de : 207.150,11€**

**L'avis des domaines étant indispensable pour acheter ce terrain, celui-ci a été rendu le 11 février 2021.**

**La valeur vénale du bien est estimée à 210.000€ HT**

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide l'achat de la parcelle 552/180, Section E pour un montant de  
207.150,11€  
Autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférents.**

**Approuvé à l'unanimité**

### **5. CONVENTION AVEC LA POLICE MUNICIPALE D'ERSTEIN**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Ville d'Erstein envisage une réorganisation de la police municipale d'Erstein-Nordhouse par l'embauche d'un agent supplémentaire pour optimiser les patrouilles.

A ce titre, le Maire d'Erstein propose aux communes du canton la mise en place d'une convention de partenariat pour étendre la compétence et permettre au village de bénéficier des missions de sécurité auprès des établissements et de la voie publique.

Il rappelle les motivations justifiant au recours de la police municipale à savoir, l'accroissement des incivilités. Il précise que la mission principale des

agents ne sera pas la répression mais le conseil aux élus, la prévention auprès des habitants et la présence ponctuelle, sur demande.

A ce titre, la commune d'Erstein souhaite connaître l'intention de la commune d'Osthause quant à une convention de partenariat.

Sur avis de la commission réunie, il est proposé 1h d'intervention par semaine.

Le coût de ce partenariat s'élèvera pour Osthause à 3796€ par an soit, 73.00€/h x 52 semaines pour une durée de 3 ans renouvelable,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A 14 VOIX POUR-1 VOIX CONTRE (Mme Koenig)**

**D'approuver le partenariat avec la ville d'Erstein, pour la mise en place de la police municipale à Osthause, selon les modalités proposées.**

**Autorise le Maire à signer la convention et tous les documents s'y afférents.**

6. **VOIRIE :**

**A. Chicane entrée du village**

Suite aux demandes incessantes des riverains relatives à un changement de sens de priorité et une meilleure sécurisation de la chicane, Monsieur le Maire a demandé à Mme le Sous-Préfet quel était son avis. Celle-ci propose le changement de sens de priorité. Un devis pour le changement de signalétique et un complément de marquage au sol a été demandé à l'entreprise MSR ce devis s'élève à 1473,36€ TTC.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir longuement délibéré,**

**Décide à 14 Voix POUR et 1 Abstention (Mme Scherer) le**

**changement de sens de la priorité à l'entrée Nord de la commune.**

**Charge Monsieur le Maire de signer le devis de l'entreprise MSR pour un montant de 1473,36€ TTC.**

**B. Point d'apport volontaire**

Pour permettre à l'agent communal de mieux entretenir l'espace autour des containers, un devis a été demandé à l'entreprise Colas pour la mise en enrobé de toute la place du point d'apport volontaire sis rue de Gerstheim.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide de poser de l'enrobé sur la zone complète pour un montant de 4696,20€ H.T**

## **A l'unanimité**

### **7. DIVERS**

#### **A.** Prémption

La commune renonce à son droit de prémption sur les biens suivants :

\*Section 4 Parcelle 190/3 sis 16 rue des Prés

\*Section E Parcelle 544 sis 2 rue de l'Eglise

#### **B.** Futur lotissement

Monsieur le Maire a sollicité la société Deltaménagement pour faire une étude sur la faisabilité d'un lotissement dans la zone 1AU2. La société va contacter les propriétaires concernés pour leur faire une présentation du projet.

#### **C.** Nettoyage de printemps

Le traditionnel nettoyage de printemps aura lieu le samedi 27 mars 2021.

**FIN DE LA SEANCE 22h00**